



## **Règlement intérieur du golf et du club house de BAHIA GOLF BEACH**

### **PREAMBULE**

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement au sein du golf de Bahia Golf Beach. .

Le golf de Bahia Golf Beach est un golf privé, géré par la société MAROGOLF.

Le présent règlement est applicable à toute personne se trouvant à l'intérieur du golf et du club house, quelle que soit la raison de sa présence et concerne toutes les annexes mises à disposition par Marogolf. Par annexe, il faut entendre : le parcours, le practice, le club house, l'Académie, les 2 terrains de tennis et le terrain omnisport et d'une façon générale tous les services et installations situés dans l'enceinte du Golf

La responsabilité de Marogolf est dégagée en cas de sinistre survenant à la suite du non-respect du présent Règlement

### **1- OUVERTURES ET COTISATIONS**

Le golf de Bahia Golf Beach, est ouvert 7j/7, sauf pour la période de repos biologique définie ou toute circonstance contraignante.

L'abonnement peut s'effectuer au cours de l'année au prorata temporis des cotisations annuelles, cependant le renouvellement des abonnements doit s'effectuer du **1er au 31 janvier** au plus tard.

### **2- LES PARCOURS**

Une tenue vestimentaire correcte est exigée, notamment les tenues de jogging, survêtement, jeans, short court, sont interdits.

Les chaussures à clous sont interdites, (les softspikes sont autorisées)

L'accès aux parcours est réservé aux abonnés à jour de leur cotisation annuelle et selon le planning de réservation et aux golfeurs ayant payés un green fee.

A l'exception des accompagnateurs autorisés par le personnel de Marogolf, les non-Golfeurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte du parcours et du practice.

L'accès aux parcours nécessite un handicap inférieur à 32.

L'entraînement sur les parcours est interdit

Il est strictement interdit de jouer avec 1 sac pour 2 personnes, un équipement par golfeur est exigé.

Le starter est habilité à accorder un départ exceptionnel sur un trou autre que le trou n°1, et ce, pour mieux gérer la fluidité en cas d'engorgement des parcours. Les trous doivent être joués dans un ordre chronologique (1à18)

Les adultes sont responsables des enfants golfeurs qui les accompagnent

La responsabilité de Marogolf n'est pas engagée en cas d'une réclamation de vol

Les animaux sont interdits sur les parcours et sur les practices, même tenus en laisse

Il est interdit de fumer sur le parcours.

### **3- PRIORITE DE JEU**

Les tee-times réservés sont prioritaires.

Pour les joueurs n'ayant pas effectué de réservation, l'ordre de départ est selon la disponibilité.

Les parties de 4, de 3 et de 2 golfeurs sont prioritaires en cas de forte fréquentation, un joueur seul devra laisser passer toutes les parties.

#### **4- LES PRACTICES**

L'utilisation des balles de practice est strictement interdite sur les parcours ainsi qu'aux putting greens

Les balles de practice sont la propriété du golf.

Le ramassage des balles sur le practice est strictement interdit.

Il est strictement interdit aux golfeurs d'enseigner à qui que ce soit sur les practices et sur les parcours. Un professeur de Golf est mis à disposition à cet effet.

#### **5- VOITURETTES**

Les golfeurs utilisant les voiturettes doivent impérativement respecter les consignes de circulation sur les parcours. (Interdiction sur les greens, avant greens et aires de départ).

En cas d'intempéries ou de conditions difficiles, le golf se réserve le droit d'interdire l'usage des voiturettes.

Les utilisateurs des voiturettes sont responsables de tous dégâts au terrain et/ou au véhicule dus au non-respect des présentes dispositions ou à une conduite inadaptée à ce type de véhicule.

Les enfants de moins de 16 ans ne peuvent pas conduire de voiturettes.

Tous dégâts ou sinistres concernant une voiturette doivent être déclarés et seront à la charge du golfeur.

#### **6- L'ETHIQUE DU GOLF**

Les golfeurs doivent respecter scrupuleusement l'étiquette, notamment en ce qui concerne le temps de jeu, la cadence (en cas de forte affluence), le ratissage des bunkers, la relève des pitches, la réparation des divots, la sécurité des joueurs, et les soins à apporter au parcours.

L'étiquette et les règles du jeu de golf sont censées être connues par les golfeurs ayant accès aux parcours.

## **7- LES VESTIAIRES**

Des vestiaires sont réservés aux abonnés et aux golfeurs ayant payés un green fee . Leur utilisation implique le respect d'un bon usage.

Les abonnés peuvent disposer d'un casier qui leur sera mis à disposition sous leur responsabilité selon la politique commerciale établie par la direction de Marogolf, selon la disponibilité.

La responsabilité de Marogolf n'est pas engagée en cas d'une réclamation de vol

## **8- Amendement du présent règlement**

La direction se donne le droit de modifier le présent règlement si besoin.

La responsabilité de Marogolf est dérogée en cas de sinistre survenant à la suite du non-respect du présent Règlement

## **LA DIRECTION**